

Criminocorpus

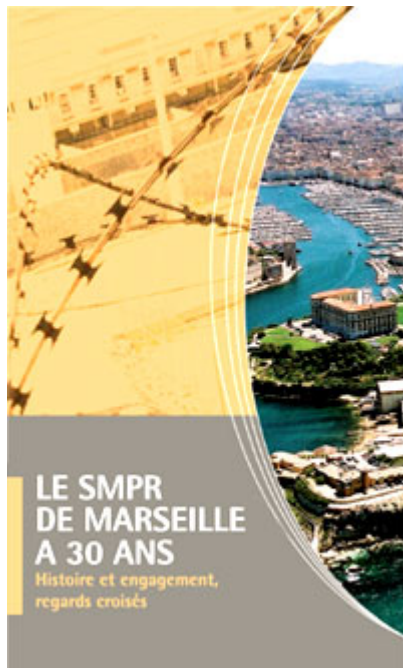
Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines

Le SMPR de Marseille a 30 ans : Histoire et engagement, regards croisés
Présentation de la journée d'études

18e Journée Régionale du SMPR de Marseille. Jeudi 24 juin 2010. BMVR L'Alcazar – Marseille

L'ÉQUIPE DU SMPR DES BAUMETTES

Texte intégral



[Afficher l'image](#)

- 1 Le Service Médico-Psychologique Régional de Marseille ouvrait il y a 30 ans !
- 2 C'est cinq ans plus tard, en 1985, que naissait « officiellement » le Secteur de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire.
- 3 Les fondateurs du SMPR de Marseille étaient donc des « pionniers » dans la déclinaison à la population incarcérée, de la logique du secteur de psychiatrie générale

né en 1960 : une équipe pluridisciplinaire et une offre de soins diversifiés au plus près de la population, fût-elle captive.

4 Cette naissance, il faut en dire l'histoire, et la mémoire du premier Médecin-Chef de ce CMPR nous est indispensable pour retracer le cheminement de cette idée devenue réalité. Mais c'est aussi l'Histoire qu'il faut interroger pour mieux comprendre comment s'est construit en France le système de soins à la population pénale : alors que d'autres pays firent le choix de la Défense sociale, la France s'est engagée dans une autre voie (encore une « exception française », louée ou décriée...). Cette histoire de la psychiatrie dans les prisons doit aussi être mise en perspective avec l'évolution de la psychiatrie de secteur : le processus de « désinstitutionnalisation » n'aurait-il pas induit un « déversement de l'asile vers la prison » ?

5 Aujourd'hui, il existe un malaise dans la société, aussi dans la communauté psychiatrique, malaise que l'on pourrait schématiser ainsi : soins versus criminologie. Que penser de l'avènement d'une chimère que d'aucuns nomment « psychiatrie criminelle », dont les centres de rétention de sûreté sont un des avatars ? Quid du concept, sans doute incontournable mais éminemment flou, de « dangerosité » ? Quel est l'apport de la sociologie et de la philosophie, et en particulier de Michel Foucault, pour la compréhension des notions de risques et de normes, appliquées à la déviance sociale et à la pathologie mentale ? Que penser du rôle des magistrats, praticiens des normes juridiques, sur l'évolution des institutions pénitentiaires ?

6 Autant de questions que nous souhaitons aborder par le croisement de différents champs disciplinaires, sans rechercher nécessairement un consensus, mais avec le sens éthique de l'engagement.
